



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Frais de transport

Question écrite n° 48207

### Texte de la question

M. Alain Poyart souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conséquences économiques pour la profession des chauffeurs de taxi du projet de réforme des transports sanitaires qui réserverait le transport des malades assis aux seuls VSL. Les artisans taxis sont bien souvent en zone rurale et périurbaine les seules entreprises de transport qui permettent l'acheminement des malades assis sur les lieux d'une consultation médicale, d'un examen ou d'un traitement prescrit dans le cadre du régime général d'assurance maladie. En d'autres termes, ils permettent l'accès aux soins à toute une catégorie de personnes en situation de fragilité sanitaire et sociale dans des zones parfois difficiles d'accès ou touchées par la crise économique. À ce titre, ils accomplissent une véritable tâche au service du public et participent à l'activité économique de certains « pays ». Au demeurant la concurrence peut être un facteur d'économies dans la mesure où le mode de tarification le moins élevé est retenu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Poyart Alain](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48207

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 1997, page 656